

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt décembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN, Maire, avec un public limité à 5 personnes.

*Convocation du 16 décembre 2021.*

Etaient présents : M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etait absente représentée : Mme ASPE Magalie par Mme FABIAN Martine.

Etait absent : M. BRUDEY Stéphane.

Secrétaire : Mme GANOT Claudine.

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE DU 8 NOVEMBRE 2021**

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

#### **1- TRAVAUX DE REHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DU RESTAURANT SCOLAIRE – DEMANDE D'AIDE AUPRES DE L'ETAT**

Des travaux de réhabilitation, d'agrandissement et de mise en accessibilité du restaurant scolaire ont été approuvés par le Conseil Municipal.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 545 480€ HT correspondant à l'estimatif établi par la SELARL d'architecture Christian PERAL.

Une aide financière va être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL pour un montant de 239 200€ soit 40% du montant du projet.

#### **2- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN MULTISPORTS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE**

Par délibération 21-1-10 du 4 janvier 2021, le Conseil Municipal avait décidé de réaliser un terrain multisports au niveau des aires sportives de la commune. Une aide financière avait été sollicitée auprès du Conseil Départemental et de la Région Occitanie. La commission permanente du Conseil Départemental a alloué à notre commune une subvention d'un montant de 27 931.60€.

L'Assemblée a approuvé la mise en place d'une convention entre la commune et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour mettre le terrain multisports à disposition des élèves des collèges publics, à titre gratuit pour une durée de 15 ans.

#### **3- REPRISE SUR PROVISIONS**

Par délibération 21-4-28 du 3 mai 2021, le Conseil Municipal avait décidé de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 5000€ au vu du litige qui opposait la commune d'Ondes à la SA FREE MOBILE. Cette somme a été provisionnée sur l'article 6815 du BP 2021.

Par ordonnance rendue le 27 avril 2021, le Tribunal Administratif de Toulouse a enjoint la Mairie de procéder à une nouvelle instruction du permis de construire de la SA FREE MOBILE et à lui verser la somme de 1500€.

Ce contentieux étant réglé, les élus ont décidé de reprendre la provision de 5000€.

#### **4- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE**

Il est nécessaire d'engager un Adjoint Technique contractuel afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts).

Cet agent sera recruté du 26 janvier 2022 au 30 juin 2022 sur la base de 30 heures hebdomadaires et rémunéré sur la base de l'Indice Brut du 4ème échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1).

## **5- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE**

Il est nécessaire d'engager un Adjoint Technique contractuel afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'entretien de locaux communaux, le service de restauration scolaire et la garderie de l'école.

Cet agent sera recruté du 1er janvier 2022 au 30 avril 2022 sur la base de 28 heures hebdomadaires et rémunéré sur la base de l'Indice Brut de 2ème échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial (Echelle C1).

## **6- ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL – CONTRAT 2022-2025**

Depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoye (courtier mandataire) et CNP (assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL. La couverture prend effet au 1er janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Les élus ont choisi de souscrire à la couverture afférente aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions qui correspondent au choix ci-dessous :

Choix 3	Décès - Accident et maladie imputables au service - Accident et maladie non imputables au service / seule franchise : Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt.	5,18%
------------	--	-------

## **7- QUESTIONS DIVERSES**

Les élus délégués au SMOG (Syndicat Mixte Ondes Garonne) ont fait un compte rendu de la réunion du 7 décembre dernier.

Ondes, le 22 décembre 2021.  
Le Maire,  
André PAVAN

